

COMPTE-RENDU

# COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ACADÉMIQUE

---

Rédacteur : Georges CAMALON  
Secrétaire administratif du CHSCTA

---

La réunion du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique (CHSCTA) extraordinaire se déroule en visioconférence sous la présidence de Mme Chantal MANÈS-BONNISSEAU, rectrice de l'académie de La Réunion.

**Participant à la réunion :**

***À titre des représentants de l'administration :***

Mme Maryvonne CLÉMENT, secrétaire générale adjointe, directrice des ressources humaines  
M. Guillaume LEMERCIER, chargé de mission CHSCTA

***À titre des représentants du personnel :***

*Pour La Fédération syndicale unitaire (FSU) :*

Mme Chrystel COMBE, en qualité de titulaire  
M. Pascal Marchetti, en qualité de titulaire  
Mme Béatrice LECOQ, en qualité de suppléante  
M. Béchir BEN-HAMOUDA, en qualité de suppléant

*Pour L'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA ÉDUCATION) :*

M. Nicolas BALBINE, en qualité de titulaire  
M. Luc BOYER, en qualité de titulaire

*Pour RÉSISTANCE CGTR SAIPER*

M. Cédric LENFANT, en qualité de titulaire

*Pour la FNEC FP FO :*

M. Alain ROQUES, en qualité de titulaire  
M. Stéphane SURIREY, en qualité de suppléant

*Pour le SNALC SNE SPLEN-SUP*

M. Pascal BAUDIN, en qualité de titulaire

***À titre d'acteurs opérationnels :***

M. Christian ECOLIVET, inspecteur santé et sécurité au travail  
Mme Nelly MINATCHY, conseillère de prévention départementale  
Mme Nathalie LECHAT, médecin du personnel  
Mme Ana EBRO, infirmière conseillère technique  
Mme Françoise PENENT, Conseillère technique sociale

***En outre, assistait à la réunion :***

M. Georges CAMALON, secrétaire administratif du CHSCTA.

**Ouverture de séance**

La présidente accueille les participants à 9h30. Le quorum est atteint et la séance est déclarée ouverte.

Lieu : visioconférence

Date : 31 mars 2021

## Ordre du jour

*Proposition d'enquête sur l'accident du 7 décembre 2020 à l'école Raymond MONDON du Port.*

**La secrétaire académique du CHSCTA** pense que la tentative de suicide d'une enseignante à l'école Raymond Mondon du Port est caractéristique d'un accident grave. Il est de la mission du CHSCTA de procéder à une enquête pour déterminer si cet acte a un lien avec les conditions de travail.

**Le chargé de mission CHSCTA** présente les faits de cet accident. Une enseignante a fait une demande d'autorisation d'absence pour se rendre chez son médecin. Elle a fourni le certificat médical qui l'atteste à la directrice et à l'IEN. Pourtant cette demande n'a pas reçu un avis favorable. Elle a menacé de mettre fin à ses jours devant la directrice.

**La secrétaire académique du CHSCTA** ajoute que ce refus a été aggravé par un sentiment d'injustice, une autre demande ayant reçu un avis favorable. Elle précise qu'elle est toujours hospitalisée.

**La conseillère technique sociale** indique que l'assistante sociale du secteur l'a contactée et qu'elle sera accompagnée, y compris dans les démarches pour constituer son dossier d'accident de service.

**La présidente** ne nie pas la gravité de l'accident. Il s'agit d'un acte qui alerte. Mais elle s'interroge sur la pertinence d'une enquête censée questionner les conditions de travail et le fonctionnement de l'établissement alors que le geste exprime une difficulté personnelle, qui a d'ailleurs une antécédence comme en témoigne son CLM depuis 2020. Elle-même n'a jamais fait de liens entre son mal-être et ses conditions de travail à l'école. La réponse appropriée dans une telle situation ne semble pas être une enquête, qui engage le collectif de travail, mais un accompagnement individualisé, qui l'aide à traverser ses difficultés personnelles.

**La secrétaire académique du CHSCTA** estime qu'il revient justement à l'enquête de faire la part du collectif et de l'individuel dans cette situation.

**La présidente** pense qu'une enquête, qui est un acte lourd, n'est pas la réponse adaptée à la difficulté exprimée. La situation appelle plutôt une réponse individuelle. L'enseignante pourra être ainsi accompagnée dans sa demande de révision d'affectation, sa déclaration d'accident de service ou d'autres besoins plus personnels.

Elle demande au comité de ne pas faire de l'enquête une réponse systématique mais de chercher une réponse proportionnée à la situation à chaque fois singulière.

Elle attire l'attention sur la perception spontanément négative d'une enquête par les personnels concernés et sur l'impact psychologique de l'intervention d'une délégation du CHSCTA au sein d'un établissement.

Enfin, elle met en garde contre une communication précipitée de cette situation dans la presse, dont les mots inappropriés trahissent le sens de l'acte et visent de faux problèmes.

Elle propose une démarche en deux étapes : travailler à l'accompagnement de l'agent ; faire un point de sa nouvelle situation auprès du CHSCTA.

**L'UNSA ÉDUCATION** considère que l'accident n'est qu'un élément révélateur d'un certain dysfonctionnement puisque d'autres personnes sont en difficulté, une élève a été agressée par un personnel communal ou des actes de voyeurisme ont été signalés aux abords de l'établissement.

**La FSU** estime qu'il n'est pas anodin que l'acte se soit déroulé sur le lieu de travail et que l'impact psychologique de la présence du CHSCTA est surmontable au fil de l'enquête.

**La présidente** accepte le lancement d'une enquête par une délégation limitée à 4 membres, par souci du respect du protocole sanitaire d'une part, et du contexte social et affectif de la situation d'autre part.

Après une interruption de séance, la constitution de la délégation est fixée comme suit :

Membres administratifs : M. Guillaume LEMERCIER, chargé de mission CHSCTA  
Mme Nelly MINATCHY, conseillère de prévention départementale  
Membres représentants du personnel : M. Luc BOYER, UNSA ÉDUCATION  
Mme Béatrice LECOQ, FSU  
M. Béchir BEN-HAMOUDA, FSU, remplaçant.

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente lève la séance à 11h00.

La présidente

  
Chrytel COMBE  


La secrétaire académique

  
Chrytel COMBE

Le secrétaire administratif

  
Georges CAMALON